

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2022**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**URGANIZAZIONE DI U CULLOCCHIU CPEF 2023 È DI A  
SETTIMANA DI A SALUTE SESSUALE**

**ORGANISATION DU COLLOQUE CPEF 2023 ET DE LA  
SEMAINE DE LA SANTÉ SEXUELLE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission pour les Politiques de Santé  
Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) sont des lieux d'accueil, d'écoute et de parole, individuels ou collectifs ouverts à toute personne ; ils permettent des échanges sur la vie relationnelle et amoureuse, affective, sexuelle et de s'informer sur la contraception, les infections sexuellement transmissibles et les interruptions volontaires de grossesse.

Ce sont aussi des lieux de consultations gynécologiques pour les mineurs et non-assurés sociaux.

Dans les CPEF, les usagers bénéficient d'examens médicaux, de prescription de contraception et de contraception d'urgence, d'interruptions volontaires de grossesse médicamenteuses - et ce jusqu'à 7 semaines de grossesse -, de dépistages, de traitements de première urgence pour les infections sexuellement transmissibles.

Une des missions prioritaires des CPEF est la prévention en matière de santé sexuelle. Dans cet objectif, des équipes pluridisciplinaires interviennent dans les établissements scolaires mais aussi dans les centres sociaux, les instituts spécialisés ou encore les associations.

Le service des CPEF organise également chaque année un colloque sur une thématique ciblée en lien avec ses missions.

Ce type de rencontre permet de mettre en lien les différents acteurs de terrain et permet de bénéficier de l'intervention de personnalités qui apportent leur expertise et leur expérience sur les problématiques choisies.

Pour l'édition 2023, les CPEF, devenus depuis la loi du 7 février 2022 des centres de santé sexuelle et reproductive, souhaitent donner une nouvelle impulsion à ces rencontres en partant des représentations des adolescents pour créer, avec eux, des campagnes de prévention en santé sexuelle et ainsi répondre de manière plus adaptée à leurs besoins et préoccupations dans une approche globale de promotion en santé sexuelle il s'agit de réfléchir avec eux sur le thème :

### **La prévention santé sexuelle : qu'en disent les jeunes ?**

L'objectif est de susciter leur réflexion, de leur donner les moyens d'agir de manière responsable et de renforcer leurs capacités à faire des choix bénéfiques pour leur santé en créant des outils et des supports de prévention.

Cette année encore, à l'instar de ce qui se fait depuis 2021, le colloque marquera

le lancement des semaines de santé sexuelle inscrite dans la feuille de route de la stratégie nationale de santé sexuelle 2021-2024 dont les quatre priorités sont :

- La prévention et la promotion de la santé, tout au long de la vie et dans tous les milieux,
- La lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé,
- La nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins,
- L'innovation.

La semaine de la santé sexuelle débutera par la journée des CPEF le jeudi 6 avril à CORTI et se poursuivra jusqu'au mercredi 17 mai par de nombreux événements organisés sur les territoires en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé de Corse (ARS), le comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience acquise (COREVIH), et l'équipe nationale d'intervention en prévention et santé (ENIPSE) : Séances de dépistage, cafés-sexo, ciné-débat, journées portes ouvertes.

Les dépenses correspondantes, prévues au budget annuel de l'exercice de la direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire pour un montant total maximum de 15 000 €, concerneront la rémunération des intervenants, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des intervenants, l'achat d'objets publicitaires.

Les dépenses sont affectées au programme 5214, chapitre 934, fonction 412, compte 6185, intitulé « frais de colloques et de séminaires ».

Des recettes d'un montant de 15 000 € seront encaissées via un conventionnement avec l'Agence Régionale de Santé de Corse.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver l'organisation de l'ensemble des événements et activités ;
- D'approuver le règlement de l'ensemble des dépenses liées à l'organisation des événements et activités ;
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.